



DÉCLARATION PINEL



PRÉAMBULE : Éléments à préparer avant la déclaration

Votre avis d'imposition
de l'année de la 1^{ère} réduction Pinel

Votre avis de taxe foncière 2024
pour le bien Pinel

Le relevé récapitulatif annuel de gestion

Tableau d'amortissement définitif
et complet du financement avec **ADI**
(assurance décès invalidité)

Relevé de l'assurance de PNO de votre bien
(assurance Propriétaire Non Occupant)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 0 : Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à votre espace particulier.
2. Saisissez votre numéro fiscal et mot de passe.

1 Connexion à l'espace particulier Connexion à l'espace professionnel

Rechercher

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International International (english) Contact et prise de RDV

Campagne de SMS frauduleux Attention ! Actuellement des SMS circulent avec le contenu frauduleux suivant : « [Impots. gouv] Des transactions crypto ont été détectées sur vos comptes. Déclarez-les pour éviter une majoration de 40 % ». Ne répondez pas à ces messages.

LA DÉCLARATION DE REVENUS EN 2025
→ Je déclare en ligne
Déclaration automatique, en ligne, calendrier, etc :
[Je m'informe →](#)

Qualité de service : le label "Services Publics +" attribué à la DGFIP pour son n° d'appel national
[En savoir plus →](#)



À la Une



À LA UNE

Donnez nous votre avis sur la nouvelle identité du site impots.gouv.fr

Impots.gouv.fr est désormais basé sur le système de Design de l'État qui vise à harmoniser l'expérience en ligne des usagers sur les principaux sites de l'État.

2

Numéro fiscal 13 chiffres

Continuer

Ou

Utilisez FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

Aide

Où trouver votre numéro fiscal ?

Si vous disposez déjà d'un espace particulier, vous pouvez recevoir votre numéro fiscal par courriel.

Il figure aussi en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus reçue ou sur vos avis :

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR

VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 : 1234567891234	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2 :	REVENUS FISCAL DE RÉFÉRENCE : (REPORTÉZ VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU)

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre déclaration

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal : 1234567891234

Numéro d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 0 000

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre avis

+ Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?

+ Les services disponibles sur votre espace particulier

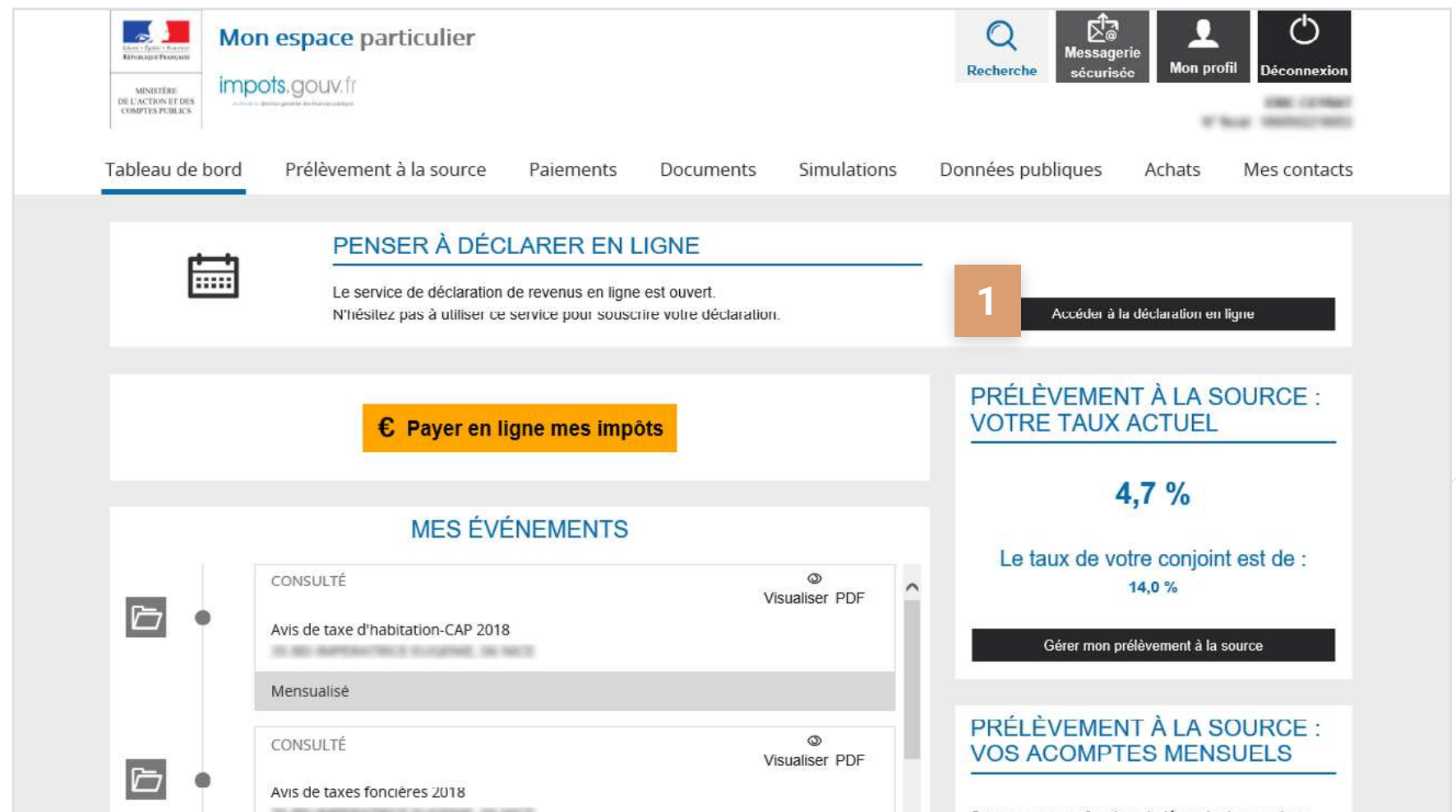
+ Gestion des cookies

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 0 : Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à la déclaration en ligne.



The screenshot shows the 'Mon espace particulier' (My personal space) interface on the website impots.gouv.fr. The header includes the French Republic logo, the Ministry of the Budget and Public Accounts, and navigation links like 'Recherche', 'Messagerie sécurisée', 'Mon profil', and 'Déconnexion'. The main navigation bar lists 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Simulations', 'Données publiques', 'Achats', and 'Mes contacts'. The 'Tableau de bord' (Dashboard) is active, displaying a section titled 'PENSER À DÉCLARER EN LIGNE' (Think about declaring online) with a calendar icon and a message stating that the online declaration service is open. A prominent orange button labeled '1' and 'Accéder à la déclaration en ligne' (Access online declaration) is visible. Below this, there's a section for 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL' (Withholding at source: your current rate) showing a rate of 4.7% and a button to 'Gérer mon prélèvement à la source' (Manage my withholding at source). Another section for 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS' (Withholding at source: your monthly payments) is partially visible. The 'MES ÉVÉNEMENTS' (My events) section on the left lists 'CONSULTÉ' (Viewed) items, including 'Avis de taxe d'habitation-CAP 2018' and 'Avis de taxes foncières 2018', with a 'Visualiser PDF' (View PDF) link for each.



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Depuis le 1^{er} janvier, vous devez déclarer la situation d'occupation et les occupants des locaux dont vous êtes propriétaire, même s'il s'agit de votre résidence principale.

impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Quitter

Consulter l'aide

Bienvenue dans la déclaration de revenus en ligne

Bonjour ER

Vous avez simplifier v (salaires, p indiqués.

Pour éviter

Depuis le 1^{er} janvier, vous devez déclarer la situation d'occupation et les occupants des locaux dont vous êtes propriétaires, y compris quand il s'agit de votre résidence principale.

Votre déclaration doit intervenir jusqu'au 30 juin, en vous rendant sur impots.gouv.fr>Votre espace particulier>Biens immobiliers.

En savoir plus

OK

Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, cliquez [ici](#).

Cliquez ici → Continuer

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Commencez par remplir vos annexes pour gagner du temps.

impots.gouv.fr
Déclaration de revenus
Quitter

Accueil
Déclaration de revenus
Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables
Étape 2
Renseignements personnels
Étape 3
Revenus et charges
Étape 4
Résumé et signature
Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration des revenus 2024

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus ainsi que les annexes que vous avez sélectionnées.

Les liens situés sur la colonne de gauche vous permettent :

- de naviguer entre la déclaration de revenus et ses annexes,
- d'ajouter ou supprimer une déclaration annexe (à partir de l'étape 3).

Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

Bon à savoir

Certaines annexes vous proposent en fin de saisie un tableau de synthèse qui vous permet d'un simple clic, de reporter les montants de cette annexe dans la déclaration de revenus. Il vous est donc conseillé de commencer par remplir vos annexes.

Précédent
Cliquez ici →
Suivant

5/27

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Votre déclaration en ligne est déjà pré-remplie avec l'ensemble de vos revenus, il vous suffit de vérifier et corriger au besoin.

Accueil

Déclaration de revenus

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Votre déclaration en ligne est pré-remplie avec les revenus transmis par vos employeurs, caisses de retraite, établissements financiers...

Si des montants sont absents ou inexacts, veuillez à bien les compléter ou corriger.

Désormais, les plateformes de l'économie collaborative transmettent à l'administration fiscale les revenus perçus par leurs utilisateurs lorsqu'elles en ont connaissance.

Si vous avez eu de tels revenus (locations de biens, transports de passagers, ventes d'objets ou de services...), ils sont peut-être imposables : pour le vérifier et identifier la catégorie de revenus concernée, consultez nos [fiches pratiques](#). Si ces revenus sont imposables, déclarez-les en sélectionnant la catégorie de revenus concernés (revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux, locations meublées...) dans la partie « Revenus » du présent écran. Puis saisissez-les dans la zone correspondante.

Attention, les montants sont affichés dans la devise du pays concerné et ne sont donc pas toujours en euros. Pensez à faire la conversion en euro avant de saisir ces montants sur votre déclaration.

OK

Suivant

de recherche :
cher

les déclarations

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : **Déclarations ANNEXES**

REVENUS

☒ Traitements, salaires

☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux

☐ Salaires, gains d'actionariat salarié

☐ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : **Déclarations ANNEXES**

REVENUS

☒ Traitements, salaires ?
☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux ?
☐ Gains d'actionariat salarié, salaires ?
☐ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif ?
☒ Revenus de capitaux mobiliers ?
☐ Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers ?
☐ Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée* ?

☒ Revenus fonciers *Location non meublée* ?

☐ Revenus exceptionnels ou différés ?
☐ Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu ?
☐ Revenus agricoles ?
☐ Revenus industriels et commerciaux professionnels ?
☐ Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles* ?
☐ Revenus des locations meublées non professionnelles ?
☐ Revenus non commerciaux professionnels ?
☐ Revenus non commerciaux non professionnels ?

CHARGES

☒ Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses ?
☐ Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc. ?

☒ Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard) ?

☐ Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique ?

DÉCLARATION PINEL



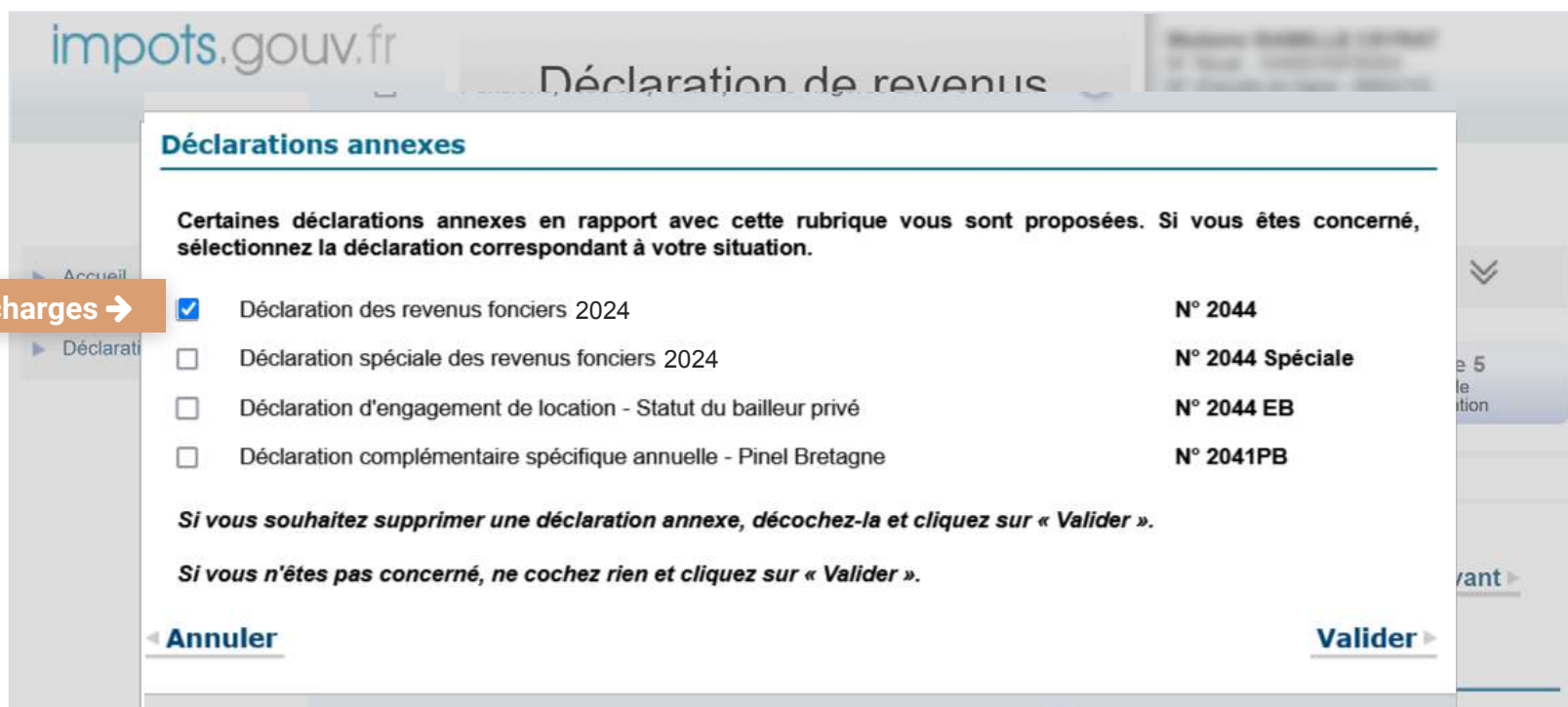
ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Sélectionnez dès cette étape les déclarations annexes qui vous concernent.

Loyer/charges →



impots.gouv.fr Déclaration de revenus

Déclarations annexes

Certaines déclarations annexes en rapport avec cette rubrique vous sont proposées. Si vous êtes concerné, sélectionnez la déclaration correspondant à votre situation.

☒	Déclaration des revenus fonciers 2024	N° 2044
☐	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2024	N° 2044 Spéciale
☐	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
☐	Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne	N° 2041PB

Si vous souhaitez supprimer une déclaration annexe, décochez-la et cliquez sur « Valider ».

Si vous n'êtes pas concerné, ne cochez rien et cliquez sur « Valider ».

[Annuler](#) [Valider](#)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2044



Bon à savoir :
Si ce pop'up apparaît
alors activez le report.

► Accueil

► Sélection des rubriques de la déclaration principale

► Sélection des annexes

► Déclaration de revenus

► Annexe n°2044

Pour rappel, l'activation du report des informations n'est possible que lors de la première connexion à la déclaration en ligne.

Si vous cliquez sur « Suivant » sans activer le report des biens que vous souhaitez déclarer, les informations fournies l'an dernier seront perdues.

OK

Consulter l'aide

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des revenus fonciers 2024

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

REPORT AUTOMATIQUE [Notice](#)

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique de certaines informations descriptives de vos biens signalées dans la déclaration des revenus fonciers n° 2044 souscrite en ligne l'an dernier. Une fois le report activé, vous conservez toujours la possibilité de modifier manuellement ces informations.

Attention : le report des informations descriptives de vos biens ne peut être fait qu'une seule fois. Si vous n'activez pas le report avant d'avoir validé cette page, il ne sera pas présenté lors d'une session ultérieure.

Vous pouvez également ignorer le report et procéder au signalement manuel des données dans la déclaration n° 2044. Pour cela, après avoir indiqué le nombre de SCI et/ou de propriétés rurales et urbaines à déclarer, cliquez directement sur le bouton « suivant ».

[En savoir plus](#)

Parts de Sociétés Civiles Immobilières afférentes à des propriétés rurales et urbaines :

ADRESSE	Activer le report
	report

Cliquez ici ➔

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Le nombre de biens loués comprend tous les biens que vous avez en location y compris votre investissement Pinel.

Accueil

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2044

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2024


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des revenus fonciers 2024

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Vos revenus fonciers concernent :

☐ Des parts de **sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI)** afférentes à des propriétés rurales ou urbaines. Si oui, combien de sociétés immobilières ou FPI ?

☐ Des propriétés **rurales et urbaines**. Si oui, combien ?

Nombre de biens loués → 1

Suivant

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

1. Ne cochez pas de dispositifs spécifiques.
2. Complétez les informations relatives au bien.
3. Référez-vous au relevé de gestion pour compléter la partie Recettes.



Bon à savoir :
1 bien = 1 immeuble



Documents nécessaires

- Acte notarié,
- Bail de location,
- Relevé de gestion.

[Notice](#)

201 Vos propriétés rurales et urbaines

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique « Conventionnement Anah »)

Dispositifs spécifiques

Conventionnement Anah

Borloo ancien				Cosse				
Secteur intermédiaire	Secteur social	Secteur social	Secteur intermédiaire et social intermédié	Secteur intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur social ou très social	Secteur social ou très social	Secteur dans le cadre d'une intermédiation locative sociale
30%	45%	60%	70%	15%	30%	50%	70%	85%

1 Le Pinel ne relève pas d'un dispositif spécifique

IMMEUBLE 1 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Si vous ne relevez plus d'un des dispositifs ci-dessus, veuillez décocher le bouton correspondant

2

Adresse

☒ en France ☐ à l'étranger

Numéro et rue

Code postal

Commune

Date d'acquisition de l'immeuble (jj/mm/aaaa)

Nombre de locaux **1**

Nom(s) et prénom(s) du(es) locataire(s)

Si d'autres locataires occupent cet immeuble, cliquez ici [Locataires](#)

À compléter :

- adresse du bien, date
- signature notaire,
- nombre d'appartements et si loué au moment de la déclaration nom et prénom du locataire.

Date de signature chez le notaire

210 Recettes

Total des lignes

Immeubles donnés en locations

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurances)

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

215 Total des recettes : lignes 211 à 214

E

3 Voir relevé de gestion

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

220 Frais et Charges :

Vous devez répartir sur les lignes 221 à 227 tous les montants payés qui ont été précisés sur votre relevé de gestion.

L.223 :

Primes d'assurance appartement

L.224 :

Montant des travaux après livraison : pose de cuisine, pare-douche,... main d'œuvre comprise.



220 Frais et charges

- | | | |
|---------|--|----------------------|
| 221 | Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure) | <input type="text"/> |
| 222 | Autres frais de gestion : 20 € par local | <input type="text"/> |
| 223 | Primes d'assurance | <input type="text"/> |
| 224 | Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration et, en cas d'option, hors dépenses de travaux de rénovation énergétique reportées en ligne 224 bis (remplir également la rubrique 400) | <input type="text"/> |
| 224 bis | En cas d'option : dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D | <input type="text"/> |
| 225 | Charges récupérables non récupérées au départ du locataire | <input type="text"/> |
| 226 | Indemnités d'éviction, frais de relogement | <input type="text"/> |
| 227 | Taxes foncières et taxes annexes de 2024
<small>(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)</small> | <input type="text"/> |

Voir relevé de gestion



Détail



N'oubliez de cliquer sur **détail**, pour renseigner les informations demandées relatives aux travaux après livraison.

Régimes particuliers

228 Déductions spécifiques :

- ☒ sur toute l'année 2024 (sous certaines conditions : voir notice)
 ☐ à proratiser si prise d'effet en cours d'année
- ☐ 15%
 ☐ 30%
 ☐ 40%
 ☐ 45%
 ☐ 50%
 ☐ 60%
 ☐ 70%
 ☐ 85% de la ligne 215

En savoir plus



Documents nécessaires

- Relevé de gestion,
- Factures payées en 2024 pour les travaux.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

À compléter si travaux après
livraison : aménagement de la
cuisine...



Bon à savoir :

Le montant du paiement
des travaux à reporter inclut
uniquement ceux payés en 2024.



Document nécessaire

- Factures payées en 2024
pour les travaux.

Descriptif des frais			
Notice			
400 Paiement des travaux			
N° de l'immeuble et nature des travaux Immeuble n° 1	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement (jj/mm/aaaa)	Montant

[< Précédent](#) [Suivant >](#)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

L.250 : Intérêts d'emprunt

Voir relevé d'emprunt (à demander à sa banque) : comprend les intérêts d'emprunt payés, cotisations d'assurance du prêt, frais de dossier bancaire, frais de garantie payés en 2024.



Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229	Provisions pour charges payées en 2024		
230	Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2023		
240	Total des frais et charges : lignes 221 à 229 - ligne 230		F
250	Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)		G
260 Revenus fonciers taxables			
261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250		
262	Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		H
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262		I

[< Précédent](#)
Cliquez ici →
[Suivant >](#)

N'oubliez de cliquer sur détail, pour renseigner les informations demandées relatives aux intérêts d'emprunt.



Détail



Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Concernant les intérêts versés, renseignez le même montant que celui renseigné sur la ligne 250.

Descriptif des frais		Notice
410 Intérêts d'emprunt		
N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt (jj/mm/aaaa)	Intérêts versés
Immeuble n°1		
Précisions concernant le prêt à compléter.		
< Précédent		Suivant >



Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

Les résultats s'affichent automatiquement.

OPTION 1 : Vous êtes en déficit

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

[Notice](#)

420 Résultat : Dénéfice ou déficit total : case D + case I	- 5947	€ Montant reporté ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
Répartition du déficit		
430 Déficit de l'année : calcul de répartition		
431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	3000	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	4807	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	4140	€
434 Total des dépenses de travaux de rénovation énergétique : case J et case K		€
435 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
436 Report de la ligne 433 dans la limite de (10 700 € ou 15 300 €*+ ligne 434) avec un maximum de 21 400 €	4140	€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
437 Report de la ligne 433 pour son montant supérieur à la ligne 436		€
438 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	1807	€
439 Total : ligne 437 + ligne 438	1807	€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
440 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
441 Report de la ligne 420 dans la limite de (10 700 € ou 15 300 €*+ ligne 434) avec un maximum de 21 400 €		€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
442 Report de la ligne 420 pour son montant supérieur à la ligne 441		€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
* 15300 € si le résultat d'au moins un des immeubles relevant du dispositif de déduction spécifique « Cosse » dans le cadre d'une convention conclue avec l'ANAH est déficitaire (paragraphe 228 de la notice). Cochez ici ☐		
450 Déficits antérieurs restant à imputer		

DÉCLARATION PINEL

ÉTAPE 3 : Déclaration 2024

Les résultats s'affichent automatiquement.

OPTION 1 : Vous êtes en déficit

450 Déficits antérieurs restant à imputer

IMPORTANT

Les valeurs présentées sont issues de votre déclaration des revenus réalisée l'an dernier. Elles sont indicatives, vous devez les vérifier et le cas échéant les modifier comme suit :

Colonne A : Portez sur chaque ligne le seul déficit qui a été réalisé au titre de l'année correspondante. Ne portez aucun déficit qui a déjà été partiellement ou intégralement imputé à l'occasion de vos précédentes déclarations.

Si, en 2024, vous avez cumulé l'ensemble de vos déficits sur la ligne de l'année 2022, veuillez corriger.

Colonne B : En cas de bénéfice réalisé cette année, imputez-le prioritairement sur les déficits les plus anciens.

	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2023 (Colonne A)	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420*, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2024 (Colonne C=A-B)
Années			
2014			
2015			
2016			
2017			
2018			
2019			
2020			
2021			
2022			
2023	3101		3101
2024			1807

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2023 3101 €

(le montant affiché correspond à la somme des valeurs présentes en colonne A du tableau ci-dessus)

Montant reporté ligne 4BD, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

Ici l'exemple suppose que l'année dernière votre déficit reportable était de 3 101€

La ligne 439 se reporte automatiquement dans le tableau

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 20244

Les résultats s'affichent automatiquement.

OPTION 2 : Vous êtes en bénéfice

Vérifiez votre tableau
450 ci-après.



Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

Notice

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I

4880

€ Montant reporté ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

Répartition du déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H

432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G

433 Total des autres frais et charges : case B + case F

434 Total des dépenses de travaux de rénovation énergétique : case J et case K

€

€

€

€

DÉCLARATION PINEL

ÉTAPE 3 : Déclaration 2024

Les résultats s'affichent automatiquement.

OPTION 2 : Vous êtes en bénéfice

450 Déficits antérieurs restant à imputer

IMPORTANT

Les valeurs présentées sont issues de votre déclaration des revenus réalisée l'an dernier. Elles sont indicatives, vous devez les vérifier et le cas échéant les modifier comme suit :

Colonne A : Portez sur chaque ligne le seul déficit qui a été réalisé au titre de l'année correspondante. Ne portez aucun déficit qui a déjà été partiellement ou intégralement imputé à l'occasion de vos précédentes déclarations.

Si, en 2024, vous avez cumulé l'ensemble de vos déficits sur la ligne de l'année 2022, veuillez corriger.

Colonne B : En cas de bénéfice réalisé cette année, imputez-le prioritairement sur les déficits les plus anciens.

	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2023 (Colonne A)	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420*, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2024 (Colonne C=A-B)
Années			
2014	€	€	€
2015	€	€	€
2016	€	€	€
2017	€	€	€
2018	€	€	€
2019	€	€	€
2020	€	€	€
2021	€	€	€
2022	€	€	€
2023	4908	4880	28
2024			€

Si vous avez du déficit antérieur non encore imputé c'est le moment de l'utiliser.

Reportez le bénéfice de cette année en face de la ligne la plus ancienne.

Le calcul est automatique

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2023

4908 €

(le montant affiché correspond à la somme des valeurs présentes en colonne A du tableau ci-dessus)

Montant reporté ligne 4BD, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

DÉCLARATION PINEL

ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

Retour sur votre déclaration principale 2042 pour demander la réduction d'impôt.

1. Cochez le Pinel.



VOS CHARGES

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Investissements locatifs

Notice

Choisissez un type d'investissement (ou plusieurs) puis sélectionnez la période d'achèvement/acquisition du logement. Les rubriques vous concernant seront affichées sur l'écran suivant.

« Réalisation » : signature de l'acte authentique chez le notaire.
« Achèvement » : remise des clés pour un immeuble en état futur d'achèvement.
« Acquisition » : remise des clés pour un immeuble déjà construit.

Si votre investissement est constitué uniquement de parts de SCPI, cochez la case ☐

1

☒ Pinel / Pinel +

- ☐ Investissements achevés en 2024 (réalisés en 2024 ou antérieurement) (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
- ☒ Investissements achevés les années précédentes.

☐ Plusieurs investissements Pinel / Pinel + (afficher toutes les rubriques).

☐ Denormandie ancien

- ☐ Investissements achevés ou acquis en 2024 (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
- ☐ Investissements achevés les années précédentes.
- ☐ Plusieurs investissements Denormandie ancien (afficher toutes les rubriques).

☐ Duflot

- ☐ Investissements achevés ou acquis les années précédentes.

☐ Scellier

- ☐ Investissements achevés ou acquis les années précédentes.

☐ Censi-Bouvard

- ☐ Investissements achevés ou acquis en 2024.
- ☐ Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- ☐ Plusieurs investissements Censi-Bouvard (afficher toutes les rubriques).

☐ Dispositif Loc'Avantages

- ☐ Investissements locatifs et logements donnés en location à loyer abordable avec conventionnement anah

[< Précédent](#)[Cliquez ici →](#)[Suivant >](#)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

OPTION 1 : Engagement initial

Remplissez cette section à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt

1. En fonction de l'engagement initial de location de 6 ou 9 ans.
2. En fonction de la date d'achèvement de l'immeuble.

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt.
Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RZ
- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7TZ

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RB
- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RD

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RF
- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RH

Investissements réalisés et achevés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

- en métropole :
- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JM
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7KM

- outre-mer :
- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7LM
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7MM

Investissements réalisés et achevés en 2020 ou réalisés antérieurement si achevés en 2020

- en métropole :
- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JN
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JO

- outre-mer :
- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JP
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JQ

2

Investissements réalisés et achevés en 2021 ou réalisés antérieurement si achevés en 2021

- en métropole :
- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JV
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JW

- outre-mer :
- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JX
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JY

Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réalisés antérieurement si achevés en 2022

- en métropole :
- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JI
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JJ

- outre-mer :
- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JK
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JL

1

Prorogation possible de 3 ans l'année prochaine en 2026

Prorogation possible de 3 ans l'année prochaine en 2026 puis à nouveau de 3 ans en 2029

Report du montant de votre réduction Pinel

Exemple :

- mon appartement est achevé depuis 2021,
- je suis engagé à le louer pendant 6 ans,
- et j'ai 3 596€ de réduction Pinel par an alors je déclare 3 596€ ligne 7JV.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2024

OPTION 2 : J'ai déjà effectué une demande de prorogation

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION
Engagement de location prorogé en 2024
À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole, après engagement de location initial de 9 ans
- outre-mer, après engagement initial de 9 ans

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- en métropole, après engagement de location initial de 9 ans
- outre-mer, après engagement de location initial de 9 ans

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans

Reports concernant la première prorogation de l'année 2022
À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans

Reports concernant la première prorogation de l'année 2023
À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole, après engagement de location initial de 9 ans
- outre-mer, après engagement de location initial de 9 ans

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans

7WA

7WB

7XA

7XB

7RR

7RS

7RX

7RY

7PK

7PL

7PM

7PN

7OF

7OG

7NA

7NB

7NC

7ND

Je viens de demander une prorogation du dispositif en complétant le 2044EB : « Pinel première ou seconde prorogation »
Je redéclare le montant de l'investissement en fonction de l'année d'achèvement du bien.

Je suis dans ma deuxième ou troisième année de prorogation, je déclare le montant de ma réduction en fonction de l'année d'achèvement du bien.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

[Accueil](#)

[Sélection des rubriques de la déclaration principale](#)

[Sélection des annexes](#)

[Déclaration de revenus](#)

[Annexe n°2044](#)

[Consulter l'aide](#) 

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration principale - revenus 2024

[Précédent](#)[Suivant](#)

INFORMATIONS

Pour toute question nécessitant une réponse rapide de l'administration, utilisez dans votre espace particulier, la rubrique « RUBRIQUE DU SITE / Question » en bas de page ou le service « Messagerie sécurisée » en haut de page.

Si vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration fiscale certains éléments de votre déclaration pour lesquels vous n'êtes pas certain de votre interprétation, signalez une mention expresse en cochant la case ci-contre. ☐

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

[Précédent](#)[Cliquez ici →](#)[Suivant](#)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 4 : Déclarer vos biens



Bon à savoir :

Pensez à bien déclarer vos autres biens immobiliers, même s'ils sont vacants ou que cela correspond à votre résidence principale.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mon espace particulier
impots.gouv.fr

Recherche

Messagerie sécurisée

Mon profil

Contact et RDV

Déconnexion

ERIC DUPONT
N° fiscal : 1395492833378
Dernière connexion le 13 avril 2023 à 8:53

Tableau de bord

Prélèvement à la source

Paiements

Cliquez ici →

Biens immobiliers

Déclarer

Autres services

Certaines informations sont susceptibles d'avoir été modifiées dans d'autres fenêtres et peuvent nécessiter d'être actualisées.

Actualiser

Masquer



PENSER À DÉCLARER EN LIGNE

Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert.
N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.

Accéder à la déclaration en ligne

À quoi servent mes impôts ?

€ Payer en ligne mes impôts

**PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE :
VOTRE TAUX ACTUEL**

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 4 : Déclarer vos biens



Bon à savoir :

Vérifiez bien que la déclaration est exacte sur tous vos biens.

MES BIENS

 Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

4 déclarations attendues

Détailler les biens

 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Appartement VILLENEUVE D ASCQ (NORD) 1 ALL DES CAMPANULES 32m² 4 pièces Cliquez ici → Déclaration d'occupation Consulter	 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Parking VILLENEUVE D ASCQ (NORD) 1 ALL DES CAMPANULES 10m² Déclaration d'occupation Consulter	 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Parking VILLENEUVE D ASCQ (NORD) 1 ALL DES CAMPANULES 10m² Déclaration d'occupation Consulter
---	--	--

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 4 : Déclarer vos biens



Bon à savoir :

Les informations détenues par l'administration remontent automatiquement.

1. Si les informations sont correctes :
> **Cliquez sur Aucun changement pour valider**

2. Si un changement est survenu et que les informations sont incorrectes :
> **Cliquez sur Déclarer pour corriger la déclaration**

BIENS IMMOBILIERS

Service available in English 

DÉCLARATION D'OCCUPATION ET DE LOYER

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA DÉCLARATION D'OCCUPATION

1 ALL DES CAMPANULES - NORD VILLENEUVE D ASCQ

Les informations détenues par l'administration indiquent que votre bien est vacant.

Depuis le 1er janvier 2023, en tant que propriétaire, vous avez l'obligation de déclarer l'occupation de vos locaux d'habitation.

Si ces informations sont exactes, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Aucun changement ».

Si la situation a changé, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Déclarer ».

1

2

Précédent

Aucun changement

Déclarer



DÉCLARATION PINEL



FÉLICITATIONS !

Votre première déclaration Pinel est terminée !

Numéro d'assistance de www.impots.gouv.fr

Contact au **0809 401 401** du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00
(service gratuit + prix d'un appel)